



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

**OBJET : 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL
- DIRECTEUR DES RESSOURCES
HUMAINES ADJOINT - RECRUTEMENT
D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

236449

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ADJOINT - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Direction des Ressources Humaines a, au sein de la collectivité, pour mission de :

- participer à la définition des politiques RH en mobilisant les différents dispositifs statutaires au service de la politique RH de la ville d'Antibes Juan-les-Pins et en diffusant les orientations de ces politiques auprès des Directions ;
- être garant de la sécurité juridique et budgétaire de la gestion des ressources humaines ;
- accompagner les Directions dans leur fonction de management et de conduite du changement ;
- piloter et animer le dialogue social et les instances paritaires en conduisant des réunions de travail avec les partenaires sociaux, en préparant et présentant des orientations dans le cadre des instances paritaires ;
- développer une politique de gestion des ressources humaines dynamique pour accroître le professionnalisme des agents et leur offrir des perspectives de parcours professionnels.

Pour concevoir et animer cette politique des ressources humaines de la collectivité, la Directrice des Ressources Humaines travaille en étroite collaboration avec deux DRH adjoints. Ces deux DRH adjoints ont pour mission de l'assister ainsi que d'apporter aide et conseils auprès des différents services de la DRH et aux Directions dans leur domaine de compétence respectifs :

- les dossiers statutaires, réglementaires et financiers RH ;
- les dossiers d'accompagnement des managers, de gestion des emplois et de développement des compétences.

Le DRH adjoint en charge de l'accompagnement des managers, de gestion des emplois et de développement des compétences a notamment pour missions de :

- réaliser des diagnostics dans le domaine du management et des modes d'organisation ;
- accompagner et conseiller les encadrants dans leur fonction de management et de gestion RH ;
- analyser les besoins des services et accompagner le changement sur le plan individuel et collectif ;
- mener une réflexion stratégique sur l'organisation du travail pour garantir une meilleure efficacité des prestations de service public et du bon climat social ;
- piloter la démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS).

Au regard des exigences de ce poste, il est demandé au DRH adjoint d'être opérationnel dès son recrutement pour mener à bien ces missions complexes. En conséquence, le profil recherché de ce DRH adjoint doit combiner une formation initiale en ingénierie et en sciences humaines appliquées à la gestion des ressources humaines, une expérience significative ainsi qu'une très bonne connaissance de la culture RH de la collectivité.

Dans ces conditions spécifiques, un agent contractuel actuellement en poste, depuis 5 ans, au sein du service Médico-social a été identifié comme présentant l'intégralité du profil requis et a pu démontrer dans le cadre de ses fonctions actuelles la pertinence de son action pour les besoins de la Direction des Ressources Humaines.

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ADJOINT - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Ainsi, la nomination de cet agent contractuel expérimenté permet de répondre à l'intégralité et à la spécificité des besoins de la Direction des Ressources Humaines, eu égard à son profil, sa connaissance approfondie de la culture managériale de la collectivité et sa maîtrise des enjeux en matière de RPS.

C'est pourquoi, il est proposé de pourvoir à l'emploi de DRH adjoint par un agent contractuel recruté en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le DRH adjoint contractuel sera recruté sous contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Son contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats à durée déterminée ne pourra pas excéder 6 ans de services publics. A l'issue de cette période maximale, le contrat sera reconduit par décision expresse pour une durée indéterminée conformément au dispositif légal. Ces modalités de recrutement permettront d'assurer la stabilité nécessaire sur ce poste afin de garantir une continuité permettant la connaissance approfondie de la gestion du personnel antibois nécessaire pour la mise en œuvre des dossiers RH ainsi que l'accompagnement des managers et des agents.

Compte tenu du niveau de qualification requis et du caractère spécifique des fonctions exercées, la rémunération de cet agent contractuel recruté dans cet emploi de catégorie A sera calculée par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cette rémunération indiciaire pourra être complétée par l'attribution d'avantages de rémunération dans les conditions prévues par la délibération du 18 juillet 1995 modifiée portant attribution d'une Prime de Fin d'Année et la délibération du 1^{er} décembre 2017 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme DUMAS)

- **AUTORISE**, pour les besoins du service, le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, en application des articles 3-3 et 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour exercer les missions de Directeur des Ressources Humaines Adjoint au sein de la Direction des Ressources Humaines de la DGA Ressources et Prospective ;

- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ADJOINT -
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Date de transmission de l'acte : 19/07/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 19/07/2019

Numéro de l'acte : DCM-2364-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-DCM-2364-19-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel